



## **ROCHEMAURE AQUARELLE – REGLEMENT STAGIAIRES**

RocheMaure Aquarelle s'engage à fournir une prestation pédagogique de qualité selon le programme et les modalités indiquées dans le planning des stages sur :

« [rochemaureaquarelle.com/stages/](http://rochemaureaquarelle.com/stages/) »

L'inscription à un stage vaut approbation du règlement.

### **LIEU DES STAGES**

Les stages se déroulent dans les salles du Château de Joviac à RocheMaure. Selon les sujets abordés par les maîtres de stage, certaines séquences peuvent se dérouler à l'extérieur du Château ou dans le village.

### **HORAIRES**

Les stages se déroulent aux jours annoncés dans l'offre des stages

Le 1<sup>er</sup> jour les stagiaires doivent être présents à 8H30 au Château de Joviac afin de terminer les formalités d'inscription (accueil, règlement du solde, remise des badges ...).

Les horaires journaliers sont définis avec les maîtres de stages. En général les stages débutent à 9H et se terminent au plus tard à 17H.

### **INSCRIPTIONS sur « [rochemaureaquarelle.com/stages/](http://rochemaureaquarelle.com/stages/) »**

Pour assurer un enseignement de qualité le nombre de places est limité par les maîtres des stages. Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. S'il s'avérait qu'un stage soit complet au moment de la réception de l'acompte, il vous serait proposé de choisir un autre stage ou le remboursement de votre acompte.

En cas d'annulation d'une inscription du fait du stagiaire aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué (sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'approbation des 2 parties).

En cas d'annulation d'un stage du fait de RocheMaure Aquarelle, l'acompte sera remboursé aux stagiaires. Aucun dédommagement ne pourra être demandé. L'association RocheMaure Aquarelle ne peut être tenue pour responsable des imprévus de toute nature qui entraîneraient des modifications ou des annulations.

L'inscription se fait soit sur le site internet , soit par envoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement par chèque libellé à RocheMaure Aquarelle et adressé à Jocelyne DEMARNE 2 chemin de la Source 26200 MONTELIMAR.

### **RESTAURATION**

Les déjeuners peuvent être pris sur place à l'ombre des arbres du parc sous forme de pique-nique.

Des tables et des chaises sont mis à la disposition des stagiaires et des artistes sous ces ombrages et des boissons fraîches, glaces, thés, cafés....sont disponibles à la buvette.

Nous demandons aux stagiaires de prévoir leur glacière, nos frigos n'ayant pas une capacité suffisante pour stocker leurs provisions.

### **RESPECT DES LIEUX**

Le Château de Joviac étant habité par des propriétaires privés, les stagiaires s'engagent à respecter les parties privatives. Ils s'engagent à se promener uniquement dans les espaces ouverts

au public. Le ménage des parties communes est assuré par les bénévoles de Rochemaure Aquarelle. Les stagiaires s'engagent à veiller à la propreté des lieux, à utiliser les poubelles de tri sélectif mises à leur disposition.

Pour toute information complémentaire envoyez un mail à [stagesrochemaureaqua@gmail.com](mailto:stagesrochemaureaqua@gmail.com) ou contactez Jocelyne Demarne au 06 75 57 36 07.

**Au plaisir de vous accueillir à notre 10<sup>ème</sup> Biennale**